

Rapport d'activités 2024

Fondation culturelle Suissimage

Conseil de Fondation et administration

En 2024, le Conseil de la Fondation culturelle Suissimage, dénommé aussi Commission culturelle, était composé de:

Anne Delseth, programmatrice, Lausanne
Kaspar Kasics, réalisateur et producteur, Zurich
Stefanie Kuchler, distributrice, Bâle
David Rihs, producteur, Genève, aussi membre du Comité de Suissimage
Eva Vitija, scénariste et réalisatrice, Zurich

La Commission culturelle a tenu quatre séances pendant l'année sous revue, dont une en ligne.

S'agissant de son administration, Réjane Chassot dirige la Fondation et Daniela Eichenberger en assure le secrétariat.

Approbation du rapport d'activités 2023

Le Secrétariat général du Département fédéral de l'Intérieur (DFI), agissant au titre d'autorité de surveillance de la Fondation, a vérifié le rapport d'activités 2023, ainsi que le bilan et les comptes d'exploitation et les a approuvés par écrit en date du 26 juillet 2024.

Programme principal/Aide à la production de longs métrages

La Fondation a reçu 44 dossiers en 2024 et vérifié 6 dossiers de l'année précédente. 3 étaient encore en suspens le 31 décembre car incomplets.

En 2024, les 47 films suivants ont été soutenus:

Score Media GmbH: «Die stillen Helden vom Säntis» de Kuno Bont & Robert V. Rohner
REC production SA: «My Thaiwanese Brothers» de Maria Nicollier
Aproposfilm & Zeitraum Film: «Der Ruf der Quarze» de Irene Marty & Robert Müller
Akka Films: «La Blanchisserie» de Zamo Mkhwanazi
Noha Film: «Poetenleben» de Tommaso Donati
Beauvoir sàrl: «The White Club» de Michele Pennetta
Le Laboratoire Central «Rêve animal» de Pierre-François Sauter
Reck Filmproduktion: «Mélodie» de Anka Schmid
Lucky Film GmbH: «Die Hüter des Mikrokosmos» de Daniel Ballmer & Martin Schilt
Alina Film: «Las Corrientes» de Milagros Mumenthaler
Bande à part Films: «La Cache» de Lionel Baier
Zodiac Pictures Ltd: «Heldin» de Petra Volpe
Tellfilm GmbH: «Sie glauben an Engel, Herr Drowak?» de Nicolas Steiner
Bord Cadre Films Sàrl: «Rhythms of Tomorrow» de Jean-Cosme Delaloye
Alva Film Production sàrl: «Genève Dublin» de Frédéric Baillif
Lomotion AG: «Puppen & Krieger» de Lisa Blatter
Milan Film AG: «Edith Ballantyne & The Peace Woman» de Fabian Chiquet
Box Productions: «A bras-le-corps» de Marie-Elsa Squaldo
Dschoint Ventschr Filmproduktion AG: «Suspekt» de Christian Labhart
The Bigger Picture GmbH: «The Machine – The Kweku Adoboli Story» de Bernard Weber
Close Up Films: «Road 190» de Emilie Cornu & Charlotte Nastasi
Dok Mobile Sa: «Les Yeux d'Andrès» de Baptiste Janon & Rémi Pons
Iceberg-Film Sa: «La Leggerezza Sommersa» de Fulvio Mariani
Fiumi Film: «Hugo a Venezia» de Stefano Knuchel
Dynamic Frame GmbH: «Sunsets Don't Matter» de Alexandra Rüegg & Lasse Linder
Hugofilm doc GmbH: «Orangutan Odyssee» de Daniel Schweizer
Hugofilm Features GmbH «Tristan Forever» de Tobias Nölle

MediaTREE produzioni srl: «Yamuna» de Vito Robbiani
Recycled Tv AG: «Reise ans Ende der Nacht» de Frank Matter
Presence Production GmbH: «Das Geheimnis de Bern» de Stascha Bader
Rita Productions: «Simon l'Absurde» de Felipe Monroy
Tellfilm GmbH: «Der Prank» de Benjamin Heisenberg
Sulaco Film GmbH: «Barbara Buser – Pionierin der Nachhaltigkeit» de Gabriele Schärer
First Hand Films: «Kalari» de Maria Kaur Bedi & Satinder Singh Bedi
Doppelrahm AG: «Rockstar Matthias» de Christoph Rahm
Ensemble Film: «Arctic Link» de Ian Purnell
Maximage GmbH: «While the Green Grass Grows» de Peter Mettler
Alva Film Production sàrl: «La Muraille» de Callisto Mc Nulty
Cinédokké Sagl: «Beccaària» de Erik Bernasconi
C-Films AG: «111» de Mauro Müller
Dschoint Ventschr Filmproduktion AG: «Solidarity» de David Bernet
JMH & FILO Films: «La Passion Derborence» de Vincent Chablotz
Close Up Films: «Enjoy your stay» de Dominik Locher
Sulaco Film GmbH: «Das sensible Chaos» de Bernhard Nick
Mesch & Ugge AG: «Namaste Seeliberg» de Felice Zenoni
Cineworx Filmproduktion GmbH: «Beyond The Frame» de Adrian Kelterborn
Association Climage Audiovisuel: «Sonderfall» de Stéphane Goël

En 2024, le Fonds culturel a ainsi accordé une somme totale de **CHF 3 090 341** (y compris le montant réservé de CHF 170 040 pour les demandes incomplètes). Les montants versés en 2024 de **CHF 2 920 301** correspondent à 100% de 60% des honoraires (attestés) versés par les producteur·trice·s suisses aux auteur·trice·s suisses.

Année	Projets	Total des subventions CHF	Moyenne par film CHF
2024	47	2 920 301 (100%)	62 134
2023	44	2 942 390 (100%)	66 872
2022	43	2 944 977 (80%)	68 488
2020	49	3 371 963 (100%)	68 815
2019	32	2 068 806 (100%)	64 650
2018	42	2 601 530 (100%)	61 941
2017	46	2 606 546 (80%)	56 664
2016	47	2 438 977 (80%)	51 893

Les montants des aides octroyées par film s'élèvent entre CHF 11 200 et CHF 148 800.

Le Fonds culturel a soutenu 32 documentaires et 15 fictions.

Sur les 47 films soutenus en 2024, 26 projets proviennent de Suisse alémanique, 16 de Suisse romande et 5 de Suisse italienne. Le critère de provenance est le siège du producteur.

29 longs métrages sont financés par l'Office fédéral de la culture et par le Pacte de l'audiovisuel (SSR SRG) ; 2 films ont été soutenu par l'OFC sans la SSR et 16 films ont été financés par le Pacte de l'audiovisuel seulement.

10 films sur 47 ont été réalisés par des femmes et trois par un couple homme-femme.

Aide à l'écriture de films pour enfants

Le programme de soutien, qui était suspendu en 2024, est désormais terminé, et les dernières trois tranches d'une hauteur de CHF 36 000 ont été versés. Un bilan, rédigé par Eva Vitija et Carola Stern, ainsi que l'annonce du nouveau concours de films pour enfants en 2025, ont été publiés sur les réseaux sociaux du fonds culturel et sur le site web de Cinébulletin.

Subsides divers

Le Conseil de fondation réserve une partie de son budget à l'octroi d'aides ponctuelles pour des initiatives qui n'entrent pas dans le cadre de ses programmes mais qui présentent un intérêt pour l'ensemble de la branche cinématographique suisse.

En 2024, la Fondation a reçu 19 demandes et elle a soutenu les dix projets suivants :

- Cannes: Switzerland Country of Honour
- De la scène à l'écran: Saison 6
- Filmkids: phase de développement
- Kids Film Forum: phase de développement
- Cinébulletin: Trilinguismus
- Base-Court: Korto.ch
- Salle de Sport / Der Fitnessruum: Extension à la Suisse allemande
- VIFFF: Ec'Rire
- Cinéforom: Slate 2025
- La Lanterne magique: Le cinéma à hauteur d'enfant

En 2024, des contributions d'un montant total de **CHF 252 525** ont été versées pour ces 10 projets. Par ailleurs, la contribution 2024 promise l'année précédente à la Salle de Sport, d'un montant de CHF 6366, a été prise en compte.

Ainsi, le total des contributions pour ce programme de soutien dans les comptes 2024 s'élève à **CHF 258 891**.

Contributions promises les années précédentes

Les deux derniers versements à filmo ont été effectués à hauteur de CHF 30 000 chacun pour «Die Herbstzeitlosen» de Bettina Oberli et «After Darkness» de Dominique Othenin-Girard. La contribution 2024 au FondoFilmPlus della Svizzera italiana d'un montant de CHF 30 000 figure également dans les comptes.

Concours Momentum

Dans un contexte saturé du financement des films en Suisse, le concours Momentum est arrivé à point nommé et a battu tous les records de dépôts en 2024. Au total, 74 demandes ont été déposées et évaluées par le jury lors de deux dates. Au cours de l'année, la commission culturelle a soutenu 7 projets pour un budget total de **CHF 1 620 000**. La moitié de ce montant a déjà été versée en 2024, l'autre moitié sera versée dès que la date de sortie en salle sera connue :

- «Sonderfall» de Stéphane Goël, Climage Audiovisuel
- «A window I can(t) open» de Moris Freiburghaus, Sabotage Filmkollektiv GmbH
- «La beauté de l'âne» de Dea Gjinovci, Astrae Productions
- «Le Chant du Grillon & Le Saut du Criquet» de Fanny Reynaud, La Souris verte Sàrl
- «Ah que le bonheur est proche » de François-Christophe Marzal, Light Night Production
- «Small Talk» de Mateo Ybarra, Association L'Artifice
- «Wyld» de Ralph Etter, Presence Production GmbH

Bourse de soutien à l'écriture de série

En 2024, les deux fonds culturels de Suissimage et de la SSA ont lancé un nouveau concours commun. Le programme de soutien à l'écriture de séries, doté d'un budget de CHF 100 000 par fonds culturel, a été annoncé cet été pour les trois prochaines années.

La première session a eu lieu le 21 octobre à Lausanne. Les trois membres du jury, Eva Vitija, Sven Wälti et Claude Waringo, ont examiné les 71 candidatures reçues et ont sélectionné les huit lauréat.e.s. Les projets gagnants ont été annoncés le 8 novembre dans le cadre du GIFF :

- «Bull» de Güzin Kar, DEXX Film GmbH
- «Gold» de Christian Wehrlin & Pascal Glatz, Contrast Film
- «Hysterique» de Fred Baillif, hugofilm features GmbH
- «Le Dragon du Muveran» de Séverine Cornamusaz & Stéphane Mitchell, Luna Films
- «Les Nouveaux Rois» de Véronique Reymond & Stéphanie Chuat, Switch Prod
- «Supreme Leader» de Garrick Lauterbach & Mats Frey, Letterbox Collective Filmproduktion
- «The Guard» de Stéphane Mitchell & Christian Johannes Koch, Catpics AG
- «Wake Up» de Karin Heberlein & Angela Gilges, Tellfilm GmbH

Fonds de production télévisuelle/Teleproduktions-Fonds (TPF)

La Fondation culturelle Suissimage est sociétaire du Fonds de production télévisuelle (Teleproduktions-Fonds GmbH) avec les Fonds culturels de SWISSPERFORM et de la SSA.

Le Fonds culturel a décidé de verser une contribution de CHF 1 000 000 au Fonds de production télévisuelle en 2024 et avait d'ores et déjà réservé un montant de CHF 200 000 en 2023 afin de créer une incitation pour les séries documentaires. Le montant total versé au Fonds de production télévisuelle en 2024 s'élève donc à **CHF 1 200 000**. Les besoins réels sont revus chaque année.

Prix

Pendant l'année sous revue, la Fondation culturelle Suissimage et la SSA ont doté à parts égales les prix suivants dans les principaux festivals suisses, pour un montant total de CHF 125 000, soit **CHF 62 500** (plus CHF 400 de frais de jury pour le festival Animatou) par société.

Aux Journées de Soleure

En janvier 2024, Laura Cazador & Amanda Cortès ont reçu le prix «Visioni» d'un montant de CHF 20 000 pour leur premier long métrage « Autour du feu ».

Le Prix Suissimage/SSA Talents de la relève pour le meilleur court métrage (CHF 10 000) a été décerné à «Sarebbe statu» d'Ella Rocca.

Le prix du public pour le meilleur film d'animation, d'un montant de CHF 10 000, a été attribué à Noémi Knobil, Elian Huber, Jill Vagner & Sven Bachmann pour «Crevette».

Le prix du public pour le meilleur court métrage, d'une valeur de CHF 10 000, a été décerné à Basil da Cunha pour «2720».

Les prix du concours de développement de projets, désignés par le jury de Perspektiven Lab à Soleure, ont été attribués à Dorentina Imeri pour «Palët» (CHF 5000) et à Juliette Menthonnex pour «Adresse aux survivants» (CHF 5000).

Au festival **Visions du Réel** à Nyon, Francesca Scalisi a reçu le prix du jury (CHF 10 000) pour le film le plus innovant au niveau national pour «Valentina and the MUOSters».

Au **NIFFF** (Neuchâtel International Fantastic Film Festival), Kantarama Gahigiri a reçu le prix H.R. Giger NARCISSE SSA/Suissimage (CHF 10 000) pour son film «Terra Mater».

Lors du Festival international du film d'animation **Fantooche** à Baden, le Best Swiss Award (CHF 10 000) a été décerné à Samuel Patthey pour «Sans voix».

Au festival **Animatou** (Animation Film Festival Geneva) le nouveau prix du jury SSA / Suissimage de la Compétition suisse (CHF 5000) a été décerné à «The Car that Came Back from the Sea (Samochód, który wrócił z morza)» de Jadwiga Kowalska.

Le nouveau prix « Swiss Series Storytelling Award SSA / Suissimage » d'un montant de CHF 20 000 a été décerné dans le cadre du **Geneva International Film Festival - GIFF** à «Les Indociles» de Joanne Giger, Camille Rebetez, Delphine Lehericey, Aurélie Champagne et Olivier Volpi.

Lors des **Journées internationales du court métrage de Winterthour**, le prix du meilleur court métrage suisse (CHF 10 000) a été décerné à «2mm» de Mona Jelić.

BILAN au 31 décembre 2024 et 2023

ACTIF	Référence	31.12.2024 en CHF	31.12.2023 en CHF
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités		3'581'527.91	2'096'194.43
Autres créances à court terme	1	6'609.95	1'230'869.26
Comptes de régularisation actifs	2	382'976.05	446'433.34
Total actif circulant		3'971'113.91	3'773'497.03
Total de l'actif		3'971'113.91	3'773'497.03
PASSIF			
PASSIF	Référence	31.12.2024 en CHF	31.12.2023 en CHF
ENGAGEMENTS A COURT TERME			
Engagements prix concours		850'000.00	850'000.00
Engagements subsides divers		190'416.00	90'000.00
Engagements aides aux films pour enfants		0.00	9'000.00
Engagements momentum		810'000.00	113'000.00
Engagements aides à la production		170'040.00	458'538.00
Engagements aides à la numérisation		0.00	34'000.00
Autres engagements à court terme	3	191'198.68	35'355.73
Comptes de régularisation passifs		6'500.00	7'000.00
Total engagements à court terme		2'218'154.68	1'596'893.73
Total capitaux étrangers		2'218'154.68	1'596'893.73
CAPITAL DE L'ORGANISATION			
Capital de base		1'274'384.05	1'274'384.05
Capital libre		478'575.18	902'219.25
Total capital de l'organisation		1'752'959.23	2'176'603.30
Total du passif		3'971'113.91	3'773'497.03

COMPTE D'EXPLOITATION 2024 et 2023

	Référence	2024 en CHF	2023 en CHF
Attribution de Suissimage provenant des décomptes		6'150'780.85	5'124'306.93
Total produits d'exploitation		6'150'780.85	5'124'306.93
Subsides divers		-449'307.00	-292'871.00
Fonds de production télévisuelle		-1'200'000.00	-1'000'000.00
Prix		-62'900.00	-47'500.00
Momentum		-1'620'000.00	0.00
Aides automatiques à la production		-3'090'341.00	-3'386'528.00
Aides aux films pour enfants		-36'000.00	-36'000.00
Consultation films pour enfants		-13'000.00	-7'498.90
Concours SSA/SI Séries		-100'000.00	0.00
Projets non-réalisés	4	106'000.00	0.00
Total subventions		-6'465'548.00	-4'770'397.90
Frais du Conseil de fondation	5	-101'076.60	-29'283.75
Honoraires organes de surveillance et de révision		-5'729.12	-10'029.20
Autres frais de bureau et d'administration		-5'095.05	-3'504.80
Total frais administratifs		-111'900.77	-42'817.75
Total charges d'exploitation		-6'577'448.77	-4'813'215.65
Résultat d'exploitation		-426'667.92	311'091.28
Résultat financier	6	3'023.85	15'822.95
Résultat ordinaire		-423'644.07	326'914.23
Résultat de l'exercice avant attribution au capital		-423'644.07	326'914.23
Prélèvement (+) / Attribution du résultat de l'exercice au capital de l'organisation (-)		423'644.07	-326'914.23
Résultat de l'exercice		0.00	0.00

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2024 et 2023

	2024 en CHF	2023 en CHF
Résultat de l'exercice (avant attribution au capital de l'organisation)	-423'644.07	326'914.23
Diminution/(Augmentation) des autres créances à court terme	1'224'259.31	-1'230'869.26
Diminution/(Augmentation) des comptes de régularisation actifs	63'457.29	-253'108.73
(Diminution)/Augmentation des autres engagements à court terme	621'760.95	-529'585.35
(Diminution)/Augmentation des comptes de régularisation passifs	-500.00	2'500.00
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	1'485'333.48	-1'684'149.11
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	0.00	0.00
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement	0.00	0.00
Variation des liquidités	1'485'333.48	-1'684'149.11
Etat des liquidités au 1.1.	2'096'194.43	3'780'343.54
Etat des liquidités au 31.12.	3'581'527.91	2'096'194.43
Justificatif variation des liquidités	1'485'333.48	-1'684'149.11

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2024 et 2023

Capital de l'organisation

Désignation	01.01.2024	Attribution	Prélèvement	Variation annuelle	31.12.2024
Capital de base	1'274'384.05	-	-	-	1'274'384.05
Capital libre	902'219.25	-	(423'644.07)	(423'644.07)	478'575.18
Total capital de l'organisation	2'176'603.30	-	(423'644.07)	(423'644.07)	1'752'959.23
Désignation	01.01.2023	Attribution	Prélèvement	Variation annuelle	31.12.2023
Capital de base	1'274'384.05	-	-	-	1'274'384.05
Capital libre	575'305.02	326'914.23	-	326'914.23	902'219.25
Total capital de l'organisation	1'849'689.07	326'914.23	-	326'914.23	2'176'603.30

Indications sur les donateurs de capital de l'organisation:

Le capital de base est né en 1988 d'un transfert de fortune de Suissimage, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles.

Les disponibilités sans restriction de disposition (capital libre) sont incluses dans le capital de l'organisation. La Fondation désigne par "capital libre" les fonds qui peuvent être affectés à tous les buts de la Fondation.

La clé de répartition de l'attribution des moyens par la coopérative Suissimage au Fonds culturel Suissimage a été adaptée à 90% (70% jusqu'au 31.12.2022) avec effet au 01.01.2023 pour une durée de 3 ans (jusqu'à l'exercice 2025 inclus). L'augmentation de l'allocation des fonds est visible dans la clôture de l'exercice.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2024

1. Principes d'établissement des comptes annuels

Les comptes annuels du Fonds culturel de Suissimage sont établis en conformité avec le cadre conceptuel RPC, ainsi qu'avec la norme SWISS GAAP RPC 21, révisée en 2014 et entrée en vigueur au 1er janvier 2016. Ils sont également conformes à la loi et aux statuts. Les principes d'évaluation appliqués sont les coûts historiques ou les valeurs du marché. Le compte d'exploitation est établi selon la méthode de l'affectation des charges par nature. Les états financiers sont donc basés sur les données opérationnelles et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'exploitation (true and fair view). Les comptes annuels ont été établis selon l'hypothèse que la Fondation culturelle de Suissimage continue son activité (hypothèse de la continuité d'exploitation).

2. Principes de présentation et d'évaluation des comptes annuels

Liquidités

Les liquidités incluent les avoirs en banque et les dépôts à court terme (échéance dans les trois mois qui suivent la date de clôture de l'exercice). Les avoirs en banque sont évalués à la valeur nominale, les dépôts à court terme à la valeur du marché.

Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs sont évalués à la valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

Capitaux étrangers

Les capitaux étrangers sont portés au bilan à la valeur nominale.

Capital de l'organisation

Le capital de base a été créé en 1988 par un transfert d'actifs de Suissimage, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles.

Les fonds disponibles sans restriction sont décrits dans le capital organisationnel comme capital libre. Ces fonds peuvent être mis à disposition pour tous les objectifs de la Fondation.

Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation est établi selon la méthode de l'affectation des charges par nature. Les charges et produits sont par conséquent comptabilisés séparément, à la valeur brute.

Impôts

Le Fonds culturel de Suissimage, étant d'utilité publique, est exonéré d'impôt.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2024

3. Explications relatives aux postes du bilan ou du compte d'exploitation

	31.12.2024	31.12.2023
1 Autres créances à court terme	6'609.95	1'230'869.26
Crédits de transition pour les sociétés de production (BAK)	0.00	1'032'000.00
Créances d'impôt anticipé	6'609.95	5'544.65
Prétention à l'égard de Suissimage (partie liée)	0.00	193'324.61
<p>L'Office fédéral de la culture (OFC) a accordé en tout à 5 sociétés de production des prêts d'un montant de CHF 1'032'000, remboursables au plus tard en janvier 2024. Les 5 sociétés de production avaient besoin de liquidités et le conseil de fondation de la Fondation culturelle de Suissimage a accepté par contrat d'accorder des prêts remboursables sans intérêt du même montant pendant cette période d'attente. Ces prêts ont permis aux sociétés de production de surmonter le manque de liquidités pendant la production de chaque film. Les sociétés de production se sont engagées par contrat à rembourser les prêts au plus tard le 31 janvier 2024. En cas de remboursement après l'échéance, un intérêt de 5% (dû à partir du 1er janvier 2024) sera imposé. Les prêts ont été remboursés dans la période du 01.02.2024 au 14.02.2024 et le Conseil de fondation de la Fondation culturelle de Suissimage a décidé de renoncer aux intérêts moratoires.</p>		
2 Comptes de régularisation actifs	382'976.05	446'433.34
Prétention à l'égard de Suissimage (partie liée)	382'976.05	446'433.34
3 Autres engagements à court terme	191'198.68	35'355.73
Créanciers divers	0.00	9'000.00
Créanciers collectiv	150'850.00	0.00
Engagement à l'égard de Suissimage (partie liée)	40'348.68	26'355.73
4 Projets non-réalisés	106'000.00	0.00
Montants déjà alloués pour des projets qui n'ont pas été réalisés de manière inattendue et qui seront annulés durant l'année sous revue.		
5 Frais du Conseil de fondation	-101'076.60	-29'283.75
Jetons de présence du Conseil de fondation	-12'225.00	-15'030.00
Etude de dossiers	-75'720.00	-5'080.00
Frais du Conseil de fondation	-8'863.55	-8'160.10
Cotisations AVS / AC	-4'268.05	-1'013.65
<p>Les frais d'étude de dossier ont été particulièrement élevés cette année au vu de la forte augmentation du nombre de dossiers déposés, notamment s'agissant du concours <i>momentum</i> : à titre d'exemple, 74 demandes ont été déposées en 2024, contre 31 en 2022 et 12 en 2021 (concours suspendu en 2023).</p>		
6 Résultat financier	3'023.85	15'822.95
Produit d'intérêts	3'043.70	15'841.75
<i>Total produits financiers</i>	<hr/> <i>3'043.70</i>	<hr/> <i>15'841.75</i>
Frais bancaires	-19.85	-18.80
<i>Total des charges financières</i>	<hr/> <i>-19.85</i>	<hr/> <i>-18.80</i>

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2024

4. Autres indications

Transactions avec des parties liées

Les produits réalisés avec la société fondatrice Suissimage, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles, figurent séparément dans les comptes annuels. La société fondatrice ne réclame aucune rémunération pour ses activités administratives. Les explications montrent clairement les créances et engagements encore ouverts au jour de clôture de l'exercice.

Indemnisation des organes

Les indemnités et frais versés aux membres du Conseil de fondation se basent sur les décisions du Conseil de fondation et sont mentionnés séparément dans le compte d'exploitation. De plus, ces frais sont détaillés dans le chiffre 3.5 de l'annexe aux comptes annuels.

Prestations reçues à titre gratuit

La société fondatrice Suissimage, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles, ne réclame aucune rémunération pour ses activités administratives.

Événements postérieurs à la date du bilan

La Fondation n'a connaissance d'aucun événement survenu après le jour de clôture de l'exercice qui puisse influencer les comptes 2024.

5. Autres indications légales selon l'art. 959c CO

Il n'y a pas d'autres indications légales nécessaires.

RAPPORT DE PERFORMANCE

But de la Fondation culturelle Suissimage

La Fondation a pour objectif de soutenir la culture cinématographique au sens large; dans la mesure du possible, elle encourage en priorité et de manière ciblée un certain domaine de la création cinématographique et audiovisuelle suisse.

L'encouragement du cinéma peut se manifester sous une forme directe, par l'octroi de contributions ou de subventions remboursables ou non, ou indirecte, par la collaboration ou la participation à d'autres organisations ou personnes morales.

Parmi les domaines pouvant bénéficier de l'encouragement figurent l'aide à l'écriture et au développement, à la réalisation et à la production, à la promotion et à la distribution, à la relève et à la formation de même que toutes les autres formes imaginables d'encouragement à la culture cinématographique.

Prestations durant l'année sous revue

Durant l'exercice écoulé, la Fondation culturelle a poursuivi son programme principal d'aide automatique à la production et elle a soutenu 47 longs métrages pour un montant total de CHF 3 090 341 (y compris le montant réservé de CHF 170 040 pour les demandes non complètes). Les montants versés en 2024 de CHF 2 920 301 correspondent à 100% de 60% des honoraires (attestés) versés par les producteurs suisses aux auteur·trice·s suisses.

En 2024, la Commission culturelle Suissimage a soutenu sept projets du concours Momentum pour un montant total de CHF 1 620 000. La moitié de ce montant a déjà été versée en 2024, l'autre moitié sera versée dès que la date de sortie en salle sera connue.

Une part de la dotation annuelle est mise à disposition pour des aides ponctuelles dédiées à des projets présentant un intérêt pour l'ensemble de la branche cinématographique et audiovisuelle suisse. Dans le cadre de cette quotité disponible, des subventions ont été allouées en 2024 pour un total de CHF 449 307, dont CHF 258 891 ont été versés au cours de l'exercice. Les CHF 190 416 restants se trouvent dans les engagements à court terme.

La Fondation culturelle Suissimage est en outre sociétaire du Fonds de production télévisuelle Sàrl à Berne, à qui elle verse une contribution chaque année.

Comme chaque année, des prix ont été attribués, conjointement avec le Fonds culturel de la SSA, à l'occasion de sept festivals, ce qui représente un montant de CHF 62 900 pour la Fondation culturelle.

Aussi, en collaboration avec la SSA, la Fondation culturelle Suissimage a lancé un nouveau concours pour l'écriture de séries, qui a été soutenu par une contribution de CHF 100 000 durant l'année de référence.

Organes dirigeants de la Fondation

Les organes de la Fondation culturelle Suissimage se composent du Conseil de fondation, de la directrice et de l'organe de révision. Les membres du Conseil de fondation sont élue·e·s pour un mandat de quatre ans.

Conseil de fondation: Anne Delseth, programmatrice, Lausanne
Kaspar Kasics, réalisateur et producteur, Zurich
Stefanie Kuchler, distributrice, Bâle
David Rihs, producteur, Genève, aussi membre du Comité de Suissimage
Eva Vitija, scénariste et réalisatrice, Zurich

Directrice: Réjane Chassot, Estavayer-le-Lac

Organe de révision: PricewaterhouseCoopers SA, Berne

Liens avec des organisations liées

La Fondation culturelle est alimentée essentiellement par les attributions de la société coopérative de droits d'auteur Suissimage. En outre, les membres du Conseil de fondation sont élue·s par l'assemblée générale de Suissimage. L'un·e des membres du Conseil de fondation doit être simultanément membre du comité de Suissimage. Enfin, la majorité des bénéficiaires de la Fondation culturelle sont membres de la coopérative Suissimage. Pour toutes ces raisons, la Fondation est donc naturellement étroitement liée à la coopérative Suissimage.

Risques

La Fondation est alimentée presque exclusivement par les attributions de Suissimage, ce qui représente un certain risque. En vertu de l'art. 48, al. 2 LDA, Suissimage consacre 10% de ses redevances de droits d'auteur à la Fondation culturelle et à la Fondation de solidarité. La Fondation culturelle reçoit 9% jusqu'en 2025 (inclus) et la Fondation de solidarité 1%. Les fonds alloués chaque année à la Fondation culturelle sont affectés en permanence à l'encouragement d'initiatives dans le domaine de la culture cinématographique, conformément aux statuts. De ce fait, la Fondation n'a pour ainsi dire pas de capital et celui-ci n'augmente pas non plus. Si ces attributions annuelles devaient un jour ne plus être assurées cela remettrait en question l'activité de la Fondation.

Etant donné que les fonds sont investis en permanence dans l'encouragement du cinéma et que, par conséquent, il n'y a pas de véritable capital de fondation, il n'y a pas non plus de risque de perte de valeur liée au placement de ce capital.



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de la fondation culturelle Suissimage, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe) de la fondation culturelle Suissimage pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont pas soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'organisation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

PricewaterhouseCoopers AG

A handwritten signature in blue ink that appears to read "Johann Sommer".

A handwritten signature in blue ink that appears to read "Joël Egger".

Johann Sommer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Joël Egger
Expert-réviseur agréé

Berne, le 25 février 2025

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe)